

Vue du Belvédère du lotissement du Moulin



VILLALIER 2022



Laure,Photo11

LE MOT DU MAIRE

Chères Villaliéroises, chers Villaliérois,

A l'heure où ces mots sont écrits, la situation sanitaire est loin d'être sous contrôle. Certains événements ne pourront se tenir, à l'instar des vœux de la Municipalité, qui malgré l'envie de vous retrouver et de partager un moment chaleureux avec vous, ne pourront être organisés cette année encore.

Le début d'une nouvelle année est souvent l'occasion de dresser un bilan. 2021 s'accompagnait d'un élan de renouveau et d'un nouvel espoir, qui portèrent leurs fruits, même si les contraintes sanitaires ont continué à rythmer notre quotidien : investissement de la Commune vers une démarche plus écologique, suite des travaux de réfection après les intempéries, validation du PLU, équipement numérique des écoles...

Une attention particulière pour les deux événements qui nous ont rassemblés : l'Apéritif Citoyen, avec la remise du Prix du Civisme à nos écoliers, et le Marché de Noël, qui a permis en outre de faire un joli don au Téléthon. Je félicite et je remercie toutes les personnes qui ont rendu ces événements possibles. J'en profite pour remercier également les présidents et les bénévoles des Associations, qui malgré le contexte, ont continué à faire vivre le village ; l'Équipe Municipale les a d'ailleurs soutenus dans leurs efforts.

2022 ne sera pas en reste ! De nouveaux projets verront le jour à Villalier : réhabilitation du foyer, réfection du tour des écoles, projet de hangar pour le service technique, entretien de la voirie... Les enfants de l'Alae travaillent sur un projet de « jardin partagé », j'espère que cette réalisation sera soutenue par de nombreux Villaliérois.

L'Équipe Municipale se joint à moi pour vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année 2022, qu'elle vous apporte joie et épanouissement dans votre vie.

Michel ZOCCARATO
Maire de Villalier

ÉTAT CIVIL



Ils se sont dit oui

SAINTILAN Henri & BLANC Gisèle	22/01
IBARISSENE Rachid & BASSEN Chéryl	10/07
FERRASSE Didier & CROS Nadège	24/07
AUBRY Joey & CANADAS Cynthia	28/08
ALI Ahmed & CAUSERO Lisa	11/09
PIANNE Frédéric & GOMES RIBEIRO Marie Lou	07/12



Ils ont vu le jour

LESGENT Leïa	24/02
NHE LO shun	06/03
ROUQUET Léo	09/03
CALERO Ayden	10/04
GRANDIDIER Thyméo	28/04
MAILLE Milhana	26/08
PICHEREAU Joy	03/09
VIANEY Jonas	13/09
POIROT Valentin	02/10
COUTURIER RENARD Swan	13/10

DÉCÈS

SOFFIATTI Robert	09/01
PALACIO Roger	02/02
ZAGO Varino	21/04
KADDOURI Fayrouz	14/07
VAILLS Françoise	15/09
BRAVI vve ZARAGOZA Juliette	25/09
DOMÉNÉ Jérôme	30/09

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire pour les jeunes gens et les jeunes filles. Cette formalité s'effectue **auprès de la Mairie de son lieu de résidence** au cours du 1^{er} trimestre qui suit le 16^{ème} anniversaire.

Pour tous renseignements complémentaires, le Bureau du Service National peut être contacté au

SERVICES RELIGIEUX

PAROISSE DE SAINT ROCH EN CABARDÈS

Prêtres :

Père André GILS, Curé modérateur,
Père Guy SABATIER, Prêtre.

Catéchèse :

Tous les mercredis de 14h30 à 16h00.

Aumônerie : une fois par mois, le vendredi, de 18h00 à 21h00, le repas est pris en commun.

Pour d'autres informations ou articles : <https://www.aude.catholique.fr/paroisses/saint-roch-en-cabardes>

Pour les Baptêmes, contacter le Secrétariat minimum 3 mois avant la date prévue.

Pour les Mariages, contacter le Secrétariat 1 an avant la date prévue.

Contact : Pour tous renseignements,
s'adresser au Secrétariat :

7, Place de L'Église — 11610 Pennautier

Téléphone : 06 29 41 02 33

Mail : strochencabardes@orange.fr

TARIFS MUNICIPAUX

Photocopies	0,20 €
Fax	0,20 €
Cantine	3,00 €
Portage repas	7,00 €
Concession Cimetière	120 € le m ² / 50 ans
Columbarium	410€ / 30 ans

HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE

MARDI et JEUDI : 9h30 à 11h30
 MERCREDI : 13h00 à 15h00
 VENDREDI : 14h00 à 16h00
 Tél : 04.68.71.82.31

NUMÉROS UTILES

Mairie	04 68 77 13 92
E-mail	commune-de-villalier@wanadoo.fr
Site internet	www.villalier.fr
École maternelle	04 68 72 21 15
École élémentaire	04 68 77 13 20
ALAE	04 68 77 09 26
Bibliothèque	04 68 77 13 92
Centre médical	04 68 77 15 34
Infirmières	04 68 72 23 79
Pharmacie	04 68 77 56 37
Covaldem	04 68 11 19 67

LOCATION DE SALLE

	Location été	Location hiver	Caution matériel	Caution ménage
Foyer	100 €	130 €	400 €	80 €
Salle Joë Bousquet	150 €	180 €	400 €	80 €

BULLETIN MUNICIPAL

Rédaction : Commission Communication, avec la participation des clubs et associations.

Impression : Mairie de Villalier

Photos :

Couverture : Laure LACRAMPE

4^{ème} de couverture : Anne MUNOZ

ORDURES MÉNAGÈRES

Heures d'ouverture de la déchetterie

Lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 Pour la période d'été : jusqu'à 19h

Ramassage des déchets ménagers

Lundi matin : ordures ménagères
 Vendredi matin : sacs jaunes uniquement
COVALDEM : 04.68.11.97.00

Ramassage des gros encombrants

Tous les 1^{ers} lundis de chaque mois
 Inscription à la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Luc CARAYON



Michel ZOCCARATO



Joëlle LAMUR



Paul MALRIC



Françoise DELRIEU



Nathalie BERAUX



Muriel BARTHAS



Jean-Claude BOIVIN



Jean-Claude CLUA



Bernard CODINA



Marc DRIOU



Nathalie GARD-MAZET



Jacques RIVES



Céline SEGUY



Charlotte SERRANO-MAZEL

L'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Christèle

Béatrice

L'ÉQUIPE TECHNIQUE



Nord-Eddine

Laurent

Dimitri

L'ÉQUIPE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE



Nos ATSEM :

De gauche à droite : Sylvie, Cathy.



Équipe d'animation ALAE :

De gauche à droite : Nathalie, Ludivine, Virginie, Véronique, Kawtar. Au premier plan : Alexine et Peggy.

MARCHÉ DE NOËL

Après plusieurs mois de préparation, le Village de Noël fut installé dimanche 12 décembre, au niveau du Foyer Municipal.

À l'intérieur se trouvait un joli marché de Noël, où de nombreuses associations proposaient leurs stands, tous plus fournis les uns que les autres ; certains commerçants du village étaient également venus présenter et vendre leurs produits.

Sur la scène, les plus jeunes pouvaient profiter d'une magnifique piste de bowling, sous la responsabilité de membres du Club Informatique.

Pour que la fête soit totale, différents ateliers et un spectacle étaient proposés aux enfants, ainsi que la lecture de contes et une Zumba Party. Les abords du foyer étaient décorés par les nombreux objets fabriqués par des bénévoles.

Sans doute attiré par toute cette féerie, le père Noël s'invita à la fête ! Les bénéfices de la buvette (crêpes, vin chaud, chocolat chaud...) et de la restauration (sandwichs, frites...) seront reversés au Téléthon. Merci à tous ces bénévoles (citoyens, élus, employés municipaux) sans qui l'organisation de cette journée n'aurait pas été possible.



LE NOUVEAU SITE DE VILLALIER

Le nouveau site Internet de la Commune a vu le jour !

Le site de la Commune, créé en 2015 puis mis à jour depuis par nos secrétaires de Mairie et certains membres de notre Club Informatique, était devenu obsolète ; le Conseil Municipal, dès son élection, a donc décidé de confier la réalisation d'un nouveau site à la société Creasit, spécialisée dans la conception et le développement de sites Internet pour les collectivités.

Cette nouvelle version de villalier.fr devint opérationnelle début juin ; on y retrouve bien sûr toutes les anciennes rubriques et fonctionnalités ; disposant d'une présentation moderne, la navigation y est plus simple, aussi bien depuis un ordinateur que depuis une tablette ou un smartphone ; entre autres nouveautés, il sera désormais possible d'accéder en un seul Clic aux différents portails du gouvernement (démarches administratives, papiers d'identité, impôts...) ; la mise en ligne d'informations diverses a été simplifiée, de nouvelles rubriques ont été créées.

Si vous ne l'avez pas encore testé, rendez-vous sans attendre sur notre site, qui est en réalité VOTRE site : villalier.fr

JUDO CLUB VILLALIER

L'ACADÉMIE D'ARTS MARTIAUX

De 7 à 77 ans, c'est un slogan célèbre, mais qui ne peut s'adresser au JUDO car maintenant, on doit dire de 4 à 80 ans. Le JUDO se débute jeune, à partir de 4 ans et jusqu'à... . Quel que soit notre âge, nous n'avons que celui de nos artères, et nous pouvons évoluer sur les tatamis à tout âge. À l'ACADÉMIE d'ARTS MARTIAUX de VILLALIER, nous accueillons et formons toutes celles et tous ceux qui veulent donner un sens nouveau à leur vie, en pratiquant une activité valorisante ; pour cela, quoi de mieux que le JUDO ou la SELF DÉFENSE, deux sports qui allient le physique et le mental.

Les enfants à partir de 4 ans peuvent venir apprendre à se mouvoir, à canaliser leurs ardeurs, à se discipliner, à combattre pacifiquement, à dessiner leur futur d'homme ou de femme en s'imprégnant du Code Moral et d'autres vertus qui font la force, la richesse et la particularité du JUDO.

Les femmes inquiètes peuvent venir chercher la confiance en elles et apprendre à maîtriser leur peur face à une agression en s'intéressant à la SELF DÉFENSE et au JUDO. Quant aux hommes et aux adolescents, le JUDO et la SELF DÉFENSE peuvent les aider à affronter l'adversité, à se dépasser, à former leur caractère et leur personnalité.

À l'ACADÉMIE d'ARTS MARTIAUX de VILLALIER, Franck, Alexandre et Henry sauront vous accueillir avec simplicité, seront à votre écoute, mettront leur compétence à votre disposition et vous feront partager leur joie de vivre.

Le club est ouvert le Mercredi après midi et le Samedi matin.

Nous vous y attendons pour poursuivre avec nous la belle aventure du JUDO.

Notre téléphone pour tout renseignement :
06 43 44 65 71



L'ACCA DE VILLALIER

L'Association Communale de Chasse de Villalier tient à remercier la Mairie et les propriétaires pour leur collaboration constructive.

Gestionnaire de l'espace naturel, les membres de l'Association veillent au maintien d'une chasse durable et respectueuse.

Pour tous renseignements, contactez :

M. SERRANO Francis au 06.34.44.64.67

M. MATHIEU Jean Louis au 06.77.40.54.72

Les membres de l'Association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022.

Le Vide grenier aura lieu le 19 Juin 2022

AGV VILLALIER

C'est avec grand plaisir que nous avons retrouvé nos profs (Caroline, Gaëlle, Brigitte, Laure) ainsi que nos adhérents depuis le lundi 13 septembre au Foyer Municipal.

Comme l'année dernière, les adhérents de l'AGV Villalier peuvent participer aux cours du Fitness Club Conquois.

Merci à nos animatrices d'être toujours là, fidèles au poste !

Merci à nos adhérents pour leur fidélité malgré ces dernières saisons un peu compliquées.

Merci à la Mairie et à ses employés pour leur aide précieuse.

Bonne Année 2022

AU FOYER MUNICIPAL DE VILLALIER

LUNDI :

- ◆ 19h30 / 20h30 : Country (Caroline)

MARDI :

- ◆ 18h30 / 19h30 : Renforcement musculaire (Gaëlle)
- ◆ 19h30 / 20h30 : Pilate (Brigitte)

MERCREDI

- ◆ 19h15 / 20h12 : Yoga (Laure)
- ◆ 20h15 / 21h00 : Zumba (Laura)

JEUDI

- ◆ 19h15 / 20h15 : Pilate (Brigitte)

Pour tous renseignements :

Corine LOPEZ : 06.81.91.44.67

Joëlle LAMUR : 06.12.51.79.47



FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Dépenses générales (Fournitures diverses, travaux d'entretien)	214 830€
Salaires et charges sociales	367 048 €
Autres Charges de Gestion : Indemnités élus, cotisation service d'incendie, subventions aux associations	75 221 €
Attributions de compensation (Carca Agglo)	16 678 €
Charges exceptionnelles intempéries (secours, bons, relogements)	11 380€
Intérêts des Emprunts	16 825 €
Amortissements	3 473 €
TOTAL DES DÉPENSES	704 457 €
RECETTES	
Recettes générales : Remboursement sur salaires, loyers, repas cantine et portage repas	92 870€
Dotations de l'État	253 000 €
Impôts directs et indirects	486 212 €
Recettes exceptionnelles : remboursements assurances, aides État et Département suite intempéries	15 995 €
Excédent fonctionnement 2019	629 525 €
TOTAL DES RECETTES	1 477 607 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
PLU	15 202 €
Travaux, travaux intempéries et investissements	123 867 €
Remboursements d'emprunts	67 385 €
Remboursement Taxe Aménagement	3 145 €
TOTAL DES DÉPENSES	209 600 €
RECETTES	
Dotation	14 297 €
Amortissements	2 473 €
Excédent investissement 2018	346 350 €
TOTAL DES RECETTES	363 119 €

ENVIRONNEMENT

En 2021, l'accent a été mis sur la qualité de vie de notre village à travers différentes actions :



Depuis le 1^{er} Mai, l'éclairage public est éteint de Minuit à 5h00 l'été et de 23h00 à 5h00 l'hiver. Son extinction la nuit permet de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore, et de diminuer la facture énergétique pour la commune.

La commune a choisi depuis plusieurs années déjà de ne plus utiliser de pesticides sur tous ses espaces verts, parcs et voiries. Depuis 2019, la commune s'est engagée à respecter la Charte régionale de la FREDON Occitanie : **Objectif Zéro Phyto** !



Les enfants de la garderie ont installé des nichoirs à oiseaux et des refuges pour les chauves souris.

La journée « Nettoyons notre village » a rassemblé beaucoup de volontaires.



La municipalité a décidé de suspendre l'arrosage pendant les périodes de sécheresse.

Malgré nos efforts, des incivilités gâchent toujours les rues et les parcs de notre village : les poubelles sauvages, les excréments de chiens, les dégradations diverses, les rejets (cendres, gravats) dans le réseau pluvial... gâchent notre paysage quotidien. C'est pourquoi nous comptons sur chacun de vous pour faire preuve de civisme et entretenir notre environnement !



Suite à la fermeture de la boulangerie du village, le pain bio de « Pain & Pot » est servi dans notre cantine.



CLUB INFORMATIQUE



Après deux années en demi-teinte à cause du Covid, le Club Informatique a repris ses activités tous les mardi soir de 18h30 à 20h00 sur les dix postes de travail offerts par l'AGGLO, grâce à M. BANQUET, ce qui nous permet d'avoir du matériel récent et performant. Le club est ouvert à toutes et tous, utilisateurs chevronnés ou débutants. Pour nous rejoindre, renseignements au 06 09 73 05 83.



ATELIER COUTURE



Association Les Villaliettes

Chaque mercredi après-midi, un atelier de couture, de loisirs créatifs et de jeux de société a lieu à la Mairie à partir de 14h.

L'Association est ouverte à toutes et tous.

ASL « LE BÉAL DE VILLALIER »

La prise d'eau derrière le foyer de Conques n'existe plus, comme en témoigne la photo ci-dessous. L'alimentation du Béal pour Villalier ne dépendra donc plus que du bon vouloir de la Mairie de Conques et des travaux qu'entreprendra le SMAC sur la prise d'eau de Montplaisir.



CLUB ARTS PLASTIQUES



Nouvel horaire : c'est désormais de 14h00 à 16h00 que nous nous retrouvons tous les lundi, à la Mairie. Nous avons repris nos activités par des sorties (Moulin de Villalier, Château de Malves...).

Dessins à la sanguine, aquarelle, pastel sec, toutes ces techniques sont abordées.

Merci à la Mairie pour son aide.

Meilleurs vœux pour 2022.

VIE SCOLAIRE & ASSOCIATIVE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Depuis début septembre, les élèves de l'école élémentaire et leurs enseignants sont heureux de pouvoir à nouveau participer à de nombreux projets. Sport, sciences et culture font le bonheur des écoliers cet automne. Dès septembre, les élèves de Mme CARBOU ont étudié la biodiversité en se rendant à La Bastide de Madame où les insectes sont rois. Ils se sont ensuite rendus au village des Sciences du Lac de la Cavayère, rejoints par les CM de M. LABOUCAIRÉ, afin de participer à différents ateliers. Toutes les classes ont ensuite rejoint le dernier rassemblement USEP pour découvrir le biathlon et pratiquer l'athlétisme. Les élèves de CP, CE1 et CE2 se rendent également tous les jeudis à la piscine afin de pouvoir valider les piliers du Savoir Nager avant la fin de l'école primaire. Enfin, tous les élèves se sont rendus au cinéma le vendredi matin 26 novembre pour visionner le premier film du projet École et Cinéma et y retourneront ensuite pour deux autres projections.

ÉCOLE MATERNELLE

Les enfants ont préparé activement les festivités de Noël : paillettes, étoiles, boules brillantes, créations d'enfants et guirlandes furent de sortie pour décorer notre sapin et notre école ! Au programme cette année : un spectacle de marionnettes de la compagnie ARTEMESIA offert par la Mairie, la visite du Père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux et de gâteaux. Les enfants ont ensuite présenté les chants de Noël dans la joie et la bonne humeur. Les festivités s'achevèrent autour d'un goûter. En parallèle, les enfants travaillent petit à petit sur le projet de la création d'un journal des deux écoles.

L'équipe éducative de l'école maternelle souhaite à toutes et tous une excellente année 2022.

LA BELLE ÉPOQUE



Cette pandémie liée au Covid aura déstructuré la vie sociale, familiale, institutionnelle, mais aura surtout, hélas, profondément dénaturé les rapports humains. Elle les aura presque détruits même, mais les activités professionnelles, bien souvent, et les tissus associatifs ont perduré grâce à la volonté des membres de leurs bureaux. Coup sur coup, deux véritables coups de massue assomment les peuples, les enferment dans leurs logements, les laissent dans l'angoisse du lendemain. Cette recherche du maintien de lien social n'a pas été une nouveauté chez les bénévoles du monde associatif : la richesse du cœur, l'humanité et la solidarité restent les sources de leur engagement. Mais les actions se sont ralenties : certains bénévoles, particulièrement angoissés ou touchés par des malades dans leur entourage, se sont absents. L'outil informatique n'est pas toujours le meilleur pour communiquer, et le télétravail semble peu adapté au bénévolat où la main tendue et le regard attentif sont l'essentiel de l'engagement. Pour le Club de La Belle Époque, il a été décidé de continuer à planifier et à maintenir quelques liens avec les adhérents. Les retrouvailles de Juillet 2021 nous ont permis de retrouver nos chers amis et adhérents et de poursuivre l'action des thés et repas dansants qui font le bonheur de toutes et tous. C'est ensemble que nous gagnerons, en nous protégeant et en maintenant ce lien qui nous est si cher.

CARRÉ D'AS

Concours tous les mercredis à partir de 20h00.
Salle Joë BOUSQUET (près du stade).

ÉVÈNEMENTS 2021



Lors de l'apéritif citoyen du 14 Juillet offert par la Municipalité, la jeunesse fut à l'honneur : Mme FOURNIL, vice-présidente du Comité Audois de l'ANMONM (Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite), a remis en mains propres le diplôme du civisme à l'ensemble des élèves scolarisés en CM en 2018/2019 pour leur implication lors des cérémonies du Souvenir.

Antoine, Eléonor, Emmie, Lucas, Nathan, Olympe et Valentine eurent l'honneur de recevoir ce diplôme officiel.

Cérémonies du Souvenir

11 Novembre et 8 Mai

Nous avons honoré nos morts en présence de Monsieur le Maire, de l'Union Nationale des Parachutistes et de la population de Villalier lorsque c'était possible.



Tour de France à Villalier le 9 juillet 2021

Le 9 juillet 2021, le Tour de France est passé à Villalier. A cette occasion, les enseignants et l'ALAE du village, en partenariat avec la Mairie et la Maison de Retraite, ont eu l'idée de créer une construction au sol qui pourrait être vue du ciel par l'hélicoptère couvrant l'évènement.

L'idée était de créer une grande roue de vélo à partir d'objets récupérés sur le terrain derrière l'école maternelle. Les écoles et l'ALAE se sont chargées de décorer des banderoles et de réaliser quelques rayons, et la maison de retraite a confectionné des fleurs en papier.

Mais hélas, l'hélicoptère nous a oubliés !



RÉALISATIONS 2021

Rue des Albizzias

Il a été procédé à une désimperméabilisation du sol afin d'absorber les eaux d'écoulement en cas de fortes pluies tout en maintenant un espace de parking suffisant pour les véhicules des résidents et des usagers de l'espace intergénérationnel.

Travaux réalisés avec l'aide du Département et de la Région.



Bâche à Incendie - Route de Trèbes



Le boulodrome a été déplacé au stade.

Dotation en matériel numérique à l'école élémentaire pour compléter les équipements déjà fournis les années précédentes.



Une nouvelle porte d'entrée à la cantine et de nouveaux volets solaires pour l'école élémentaire permettent de réaliser des économies d'énergie au niveau des bâtiments publics.



VIE SCOLAIRE & ASSOCIATIVE

ALAE Villalier

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles) accueille les enfants scolarisés sur la commune les jours d'école, le matin, le midi et le soir. L'équipe d'animatrices propose différentes activités de natures variées comme des jeux de société, des activités de créations, des jeux collectifs ou sportifs...



Cette année a été riche en événements car nous avons réalisé nos propres Jeux Olympiques. Les enfants ont pu découvrir différents aspects de l'athlétisme et se perfectionner dans la pratique de quelques sports collectifs tout au long de l'année.



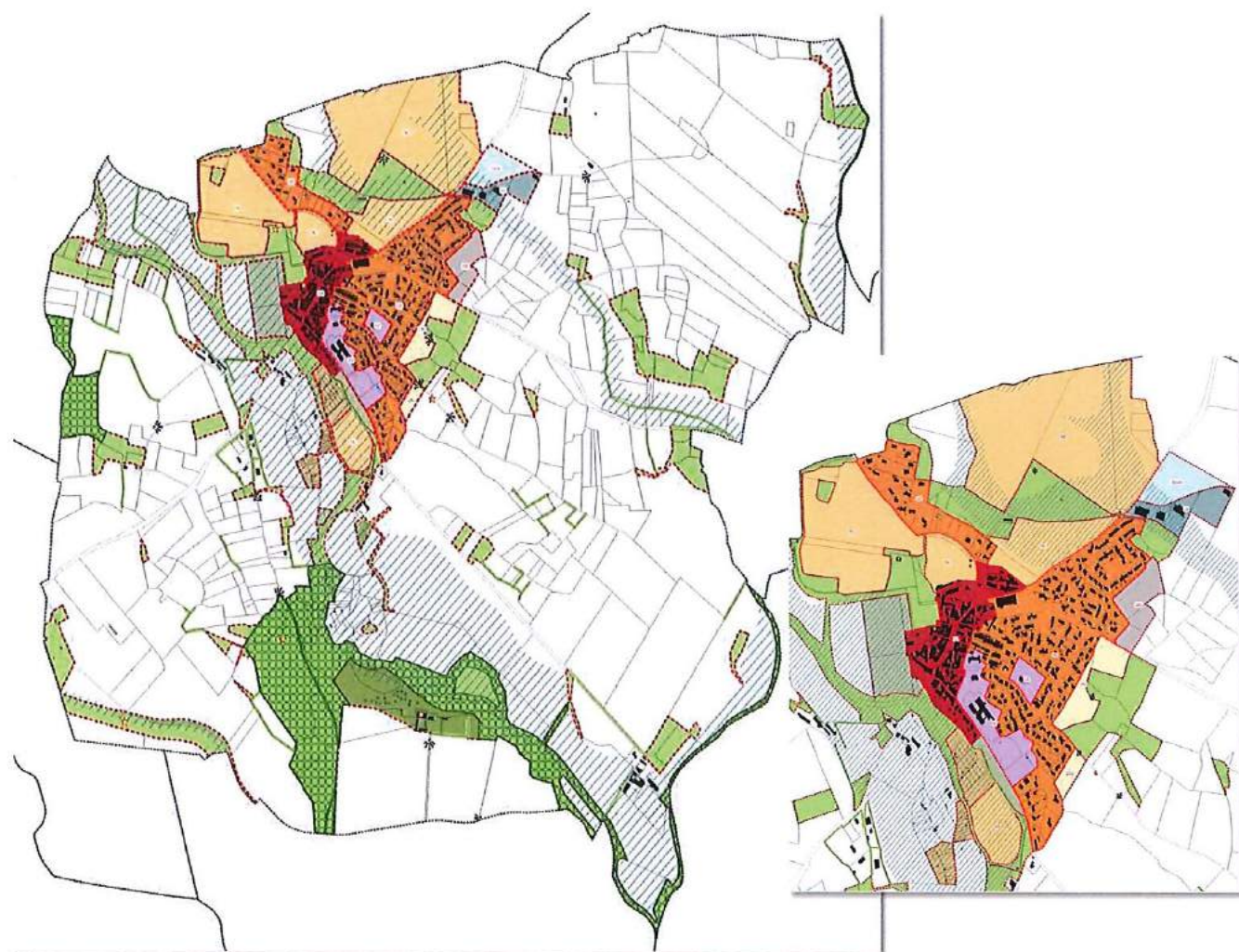
La Mairie nous a dédié un espace pour la création d'un jardin partagé qui a débuté à l'automne. Nous remercions les agents municipaux pour leur participation à la mise en place de 3 bandes de terre situées derrière l'ALAE dans le parc intergénérationnel.

Nous invitons tous les villageois à participer à cette belle aventure. Les enfants ont commencé à planter différents légumes mais aussi des fleurs. Un récupérateur d'eau sera également installé prochainement.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU est en vigueur depuis le 10 Octobre 2021 , il est consultable sur le site internet de la commune : villalier.fr ou sur le Géoportail :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



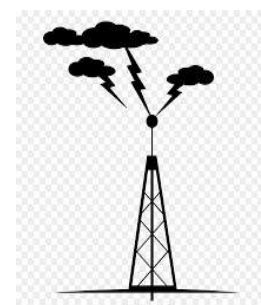
PRÉVISIONS 2022

Réhabilitation du foyer :
Mise aux normes et aménagement.



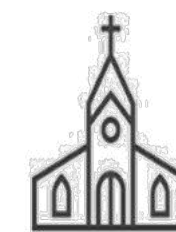
Création d'un hangar pour le service technique.

Entretien de la voirie du Village.



Mise aux normes du paratonnerre sur le clocher de l'église.

Réparations de l'église :
fissures, étanchéité.



Aménagement d'un espace ludo-culturel.



COMMUNE DE VILLALIER

Le mot du Maire

La prévention, notre priorité !

Depuis plusieurs années, la commune de Villalier s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues de l'Orbiel et de la Clamoux. Il est également soumis aux incendies de forêt et à un risque d'accident lié au Transport de Matières Dangereuses.

Ce Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à une situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si la Commune devait affronter une telle situation. Il est consultable en Mairie.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Les RISQUES identifiés sur la commune

Le risque Inondation

NATUREL

La commune de Villalier peut être touchée par les débordements de l'Orbiel et du ruisseau de Seraut, mais également de la Clamoux.

En ce qui concerne les crues de l'Orbiel, en novembre 1999, les habitations du chemin de Beau Rivage ont été inondées jusqu'au premier étage. Dans l'allée de l'Orbiel en rive droite, seuls les jardins ont été touchés par cette crue. La mairie n'a pas été inondée, mais les eaux sont entrées dans sa cour. Les vestiaires ainsi que l'immeuble municipal des associations ont été touchés par l'inondation avec 30 cm d'eau environ. En rive gauche de l'Orbiel, deux maisons sont situées en zone inondable, mais seulement leurs jardins ont été inondés en 1999.



Crue de 1930 à Lastours
Source : Région Languedoc-Roussillon

En ce qui concerne le ruisseau de Seraut, en novembre 1999, le réseau d'eaux pluviales du lotissement le Cabagnol a été mis en charge et a entraîné un refoulement des eaux vers le lotissement. Le ruisseau de Seraut a débordé sur la RD. 620 et les eaux ont inondé de nombreuses maisons du lotissement (80 cm d'eau au maximum). Depuis cette date, l'exutoire du réseau pluvial a été déplacé, le réseau du lotissement a été remplacé et surdimensionné. Le problème semblerait donc être résolu. A la confluence de l'Orbiel et de La Clamoux, le domaine de la Mée est particulièrement vulnérable.

Le risque Feu de Forêt

NATUREL

La commune de Villalier possède quelques espaces boisés sensibles disséminés sur une grande partie du territoire, et composés essentiellement de garrigues et de résineux. Des habitations peuvent se trouver dans les zones boisées ou en bordure.

Depuis 1973, 3 feux de forêt se sont produits sur le territoire de la commune. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été de 0.5 hectares.



Source : Midi Libre

Le risque Transport de Matières Dangereuses

TECHNOLOGIQUE

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

La commune de Villalier est exposée aux risques T.M.D par voie routière, sur la route départementale 620. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.



Source : Ministère de l'Industrie

Salon de coiffure « Chez L' »

Laurence BOUTELIER

1, rue Marcelin ALBERT — 11600 VILLALIER

Le salon a eu 10 ans cette année, il est ouvert du mardi au samedi, de 9h00 à 19h00.

Coloration et mèches sans ammoniaque, soin et shampoing.

Le salon vous attend avec le sourire.



Pains&Pots

par Cak'enPot

Pains et Pâtisseries Biologiques

SARL CAK'ENPOT

Place du 19 mars 1962

11600 Villalier

contact@cakenpot.fr



Votre poissonnier ambulant vous propose poissons et crustacés variés et peut vous préparer des plateaux de fruits de mer toute l'année. Il vient le mardi à 13h30 devant le café et peut se déplacer sur demande.

Poisson frais du mardi au vendredi à Conques.

Tel : 06.77.13.20.01

AUX SAVEURS D'ANTAN

11, Avenue Jean JAURES — 11600 Villalier

Ouvert de 9h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h00



PIZZERIA LE 18/19

18, rue Émile Zola — 11600 Villalier

Le 18/19 vous accueille de 18h00 à 21h30, du mercredi au dimanche soir inclus.

Toute l'année, 3 pizzas achetées, 1 bouteille offerte.

NOS COMMERCES

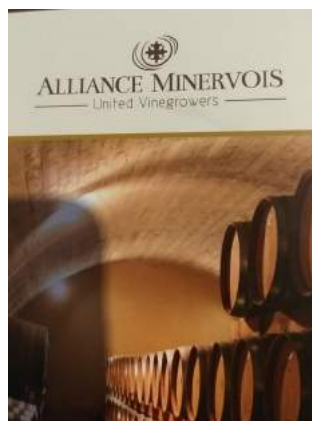


Après plus de 30 ans de bons et loyaux services dans son salon de coiffure, Marie-Annick ROUSSEL passe le flambeau à Laetitia SANZ, coiffeuse depuis treize années. Elle se fera un plaisir de vous accueillir dès le 17 janvier 2022 dans son salon "L'intempor'elle & lui", sur rendez-vous :

- ◆ les lundis de 13h00 à 18h00,
- ◆ les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 19h00,
- ◆ les samedis de 9h30 à 17h00.

Fermeture le mercredi.

Yvan et Nicolas vous accueillent tous les samedis matins avec leurs huîtres de Bouzigues, leurs bulots, et leurs moules.



LE CELLIER DES CAPITELLES

24, avenue Jean JAURES — 11600 Villalier

Cette coopérative viticole a été créée grâce à l'alliance de plusieurs structures, elle représente 600 vigneron du Languedoc, possédant 3000 ha de vignes et regroupe, de Carcassonne à Narbonne, plus de 40 villages du Minervois dont Villalier, Homps, La Livinière, Rieux Minervois, Azillanet...

DOMÉNÉ Café — Tabac — Journaux

2, Place Léon Blum — 11600 Villalier
Station service ouverte 24h/24h.

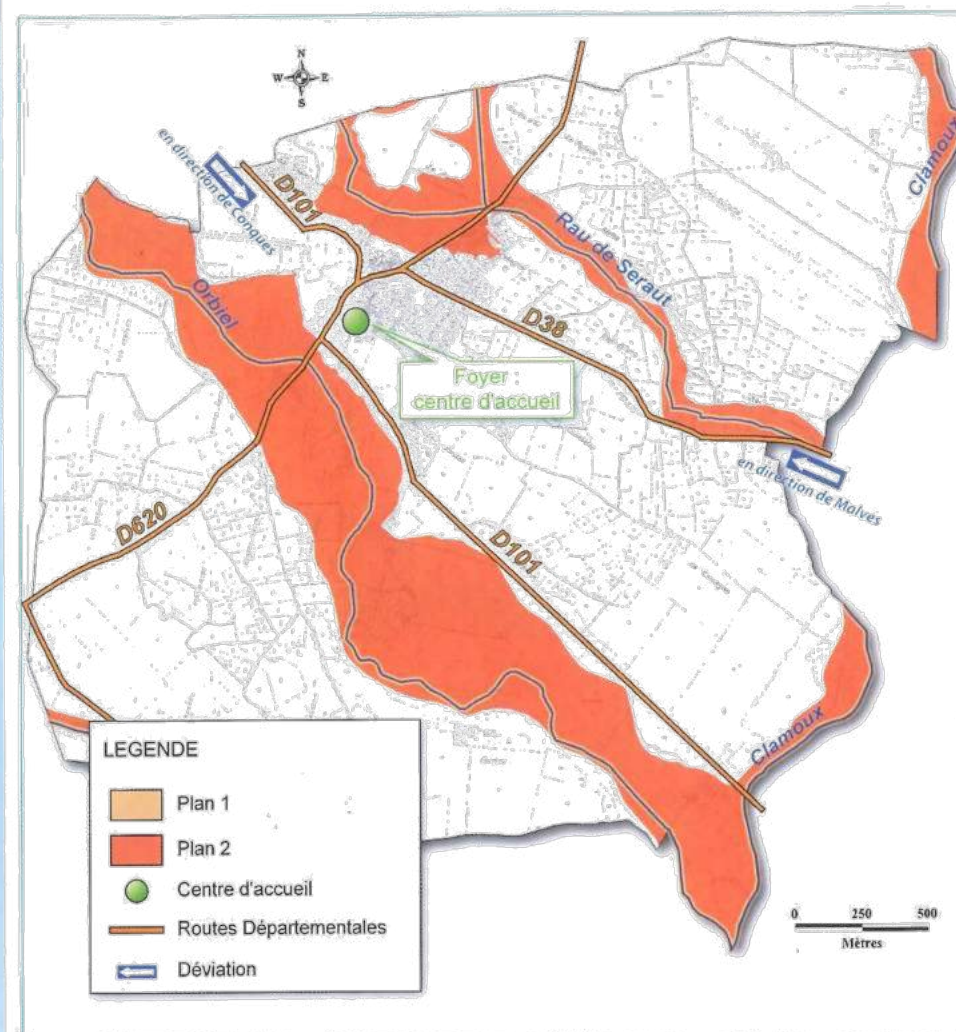


Pharmacie RIVES — SERASSE

5, rue des Grenaches — 11600 Villalier
04 68 77 56 37
Pharmacie-rives.serasse@gmail.com



Le RISQUE INONDATION



Plan 1

Avant les premiers débordements

Ce plan est enclenché dès que l'Orbiel atteint 2 mètres à la station de Lastours ou dès que le pont de la RD 620 en amont du lotissement du Cabagnol est mis en charge par le ruisseau de Seraut. L'organisation de crise est alors mobilisée pour informer les personnes les plus exposées et gérer les premiers instants de l'événement.

Plan 2

Crue exceptionnelle (type 1999 ou 1930)

Ce plan est enclenché dès que l'Orbiel atteint 2,5 mètres à la station de Lastours ou dès que les premiers débordements de l'Orbiel sont constatés au chemin Beau Rivage. Ce plan est également enclenché dès que les premiers débordements du ruisseau de Seraut sont constatés sur la RD 620 près du lotissement de Cabagnol. L'équipe municipale s'assure de la mise en sécurité des habitants et met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation (fermeture des voiries submersibles, alerte de la population, ouverture du centre d'accueil).

CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre au **Foyer**, qui fera office de centre d'accueil.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Écouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits
- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie
- Chauffer les locaux dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages

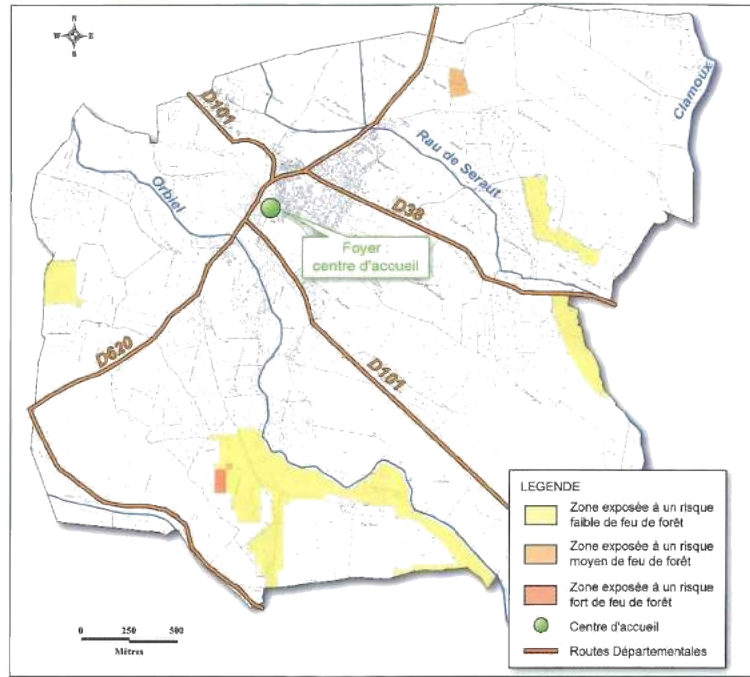
Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvagegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

* la zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 68 10 31 00



Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu, vous devez :

- Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquez le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

- Respirer à travers un linge humide
- À pied, rechercher un écran (rocher, mur)
- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)

- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

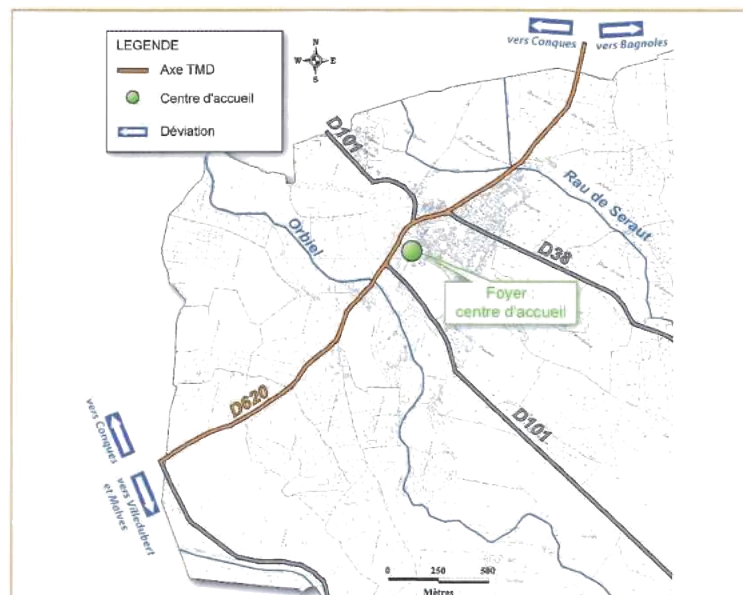
Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces

Le RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.



Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte (système de sonorisation communal) et les consignes de confinement

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal

APRÈS

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local

Les BONS réflexes...

...à tous les risques

- Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

...au risque Inondation

- Évitez d'obstruer votre véhicule
- Fermez les portes, fenêtres, soupapes, aération
- Fermez le gaz et l'électrique
- Montez à pied dans les étages
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

...au risque Feu de forêt

- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords
- Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés
- Fermez les vannes de gaz et produits inflammables
- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

...au risque TMD

- Ne fumez pas, pas de flammes ni d'étincelles
- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations
- Éloignez-vous en

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contactez votre assurance, se reporter à votre contrat.
- Prendre des photos des objets et zones inondés.
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

En cas de crise

un PC crise est ouvert en Mairie de Villalier :

Tél. : 04 68 77 13 92

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

**Tél. : 18 (poste fixe)
112 (portable)**

Autres numéros de secours :
Police 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Site de la Préfecture de l'Aude : www.aude.pref.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr